

mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

FONDATION DU PROTESTANTISME

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

FONDATION DU PROTESTANTISME

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 31 juillet 2001
45 rue de Clichy 75009 Paris
Siren : 439 714 189

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au conseil d'administration de la Fondation du Protestantisme

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation du Protestantisme relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Le chapitre « Compte emploi ressources et son annexe » présenté en pages 18 et suivantes de l'annexe expose les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et ont été correctement appliquées.

- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Courbevoie, le 22 juin 2023

DocuSigned by:

A1EF2B8B038647B

Luc Marty

Associé

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

2 Fondation du Protestantisme – Comptes annuels 2022

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. PRESENTATION DE LA FONDATION DU PROTESTANTISME

La Fondation du Protestantisme est une institution, reconnue d'utilité publique, issue de la volonté des Églises et associations protestantes de France de se doter d'un outil qui leur permette de mieux gérer leurs patrimoines ainsi que les organisations et les œuvres auxquelles elles apportent leur soutien. Elle a été reconnue d'utilité publique par décret du 31 juillet 2001.

La Fondation du Protestantisme vient en appui d'institutions protestantes dans leurs activités en s'adaptant à la réalité et à la spécificité de chacune. Un accompagnement qui s'inscrit dans une pluralité de champs : collecte de fonds, soutien à des projets associatifs, gestion de biens immobiliers, acceptation de donations et de legs, gestion de crédits ou encore accompagnement de projets financiers.

L'article premier des statuts de la Fondation du Protestantisme précise les buts de celle-ci :

- permettre et développer tout ce qui concourt à favoriser les actions ayant un caractère philanthropique, éducatif, social, humanitaire ou culturel communes aux institutions protestantes françaises (Églises, œuvres, mouvements et autres institutions) qui le souhaiteront,
- apporter son soutien moral et matériel à ces institutions,
- initier tout projet d'intérêt général conforme aux objectifs de ces institutions.

Ses interventions peuvent être étendues à toute action conduite hors de France par ces institutions ainsi qu'à toute entreprise de solidarité internationale

1.2. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de la Fondation du Protestantisme retracent son activité, ses résultats et sa situation patrimoniale au travers de sa mission d'intérêt général.

Les comptes annuels de la Fondation du Protestantisme comprennent :

- Le bilan qui synthétise en valeur historique la situation patrimoniale de l'ensemble des éléments gérés par la Fondation du Protestantisme et notamment ceux des 61 Fondations Individualisées, des 3 fonds et des 24 Organismes Agréés ;
- Le compte de résultat qui récapitule et consolide les produits et les charges de l'exercice selon leur destination, information la plus pertinente au regard des activités de l'établissement et des pratiques sectorielles ;
- L'annexe qui complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat ;
- Le compte emploi-ressources et son annexe.

La comptabilité de la Fondation du Protestantisme est organisée de manière à pouvoir gérer et rendre compte analytiquement de ses activités, traduites au travers de trois sections principales :

- Les « Fondations Individualisées », section retraçant les activités des fondations abritées ;
- Les « Organismes Agréés », section retraçant les activités des Organismes Agréés ;

- Les « Services communs », section permettant de suivre la gestion des fonds propres de la Fondation du Protestantisme. Y sont logés :
 - les services du siège,
 - le Fonds de Garantie dont l'objet est de garantir le règlement des emprunts souscrits en faveur de projets immobiliers relatifs à des propriétés de la Fondation,
 - le Fonds de Solidarité qui est alimenté par décision du Conseil de la Fondation grâce à des dons exceptionnels pour les actions de solidarité que le Bureau ou le Conseil détermine,
 - le Fonds « Solidarité protestante » qui enregistre les dons reçus à la suite des appels publics à la générosité lancés par la Fondation.

1.3. CHANGEMENT DE METHODE

Néant

1.4. FAITS CARACTERISTIQUES

La création de deux nouvelles fondations individualisées a été validée par le Conseil de de la Fondation du Protestantisme :

- la Fondation individualisée « Fondation protestante française de Beyrouth » dont l'objet est de « *Permettre et développer tout ce qui concourt à favoriser les actions ayant un caractère philanthropique, éducatif, social, humanitaire ou culturel en faveur des populations du Liban et plus généralement de tous les pays liés historiquement au Liban et d'apporter son soutien moral et matériel aux institutions qui contribuent à la réalisation de ces objectifs* » (Conseil de juin 2022)
- la Fondation individualisée « 1000 Jours pour grandir » dont l'objet est de « *Soutenir et susciter des projets en lien avec le développement de l'enfance et l'accompagnement à la parentalité* » (Conseil d'avril 2022)

Du fait de l'obsolescence de son objet et son inactivité depuis plusieurs années, la Fondation individualisée « Maisons et établissements protestants » a été dissoute par décision du Conseil de de la Fondation du Protestantisme (Conseil de novembre 2022).

La Fondation du Protestantisme abrite désormais 61 fondations individualisées : 1000 Jours pour grandir, A Rocha, Acat, Accueil Partage Solidarité Chrétienne, Adra France, Arc En Ciel, Armée du Salut, Atfpo, Baptiste, Bernard Palissy, Casp, Centre Chrétien de Gagnières, Cimade, Communauté des Eglises d'Expression Africaine En France, CPF – Action Liban, Defap -Mission et Solidarités Internationales, Demoiselles Cuvier pour le logement, Diaconat Protestant de Grenoble, Diaconesses de Reuilly-Accompagnons La Vie, Eau Vive 29, Eeudf - Eclairuses & Eclairieurs Unionistes De France, Entraide Familiale Protestante de Bienfaisance d'Auvergne, Entraide Protestante de Reims, Entraide Protestante du Havre, Fédé, Fédération de L'Entraide Protestante, Fédération Protestante de France, Foi & Vie, Foi Lumière Action Ministères, Fondation John Bost, Fondation pour Les Ministres des Eglises Protestantes de France, Fondation protestante française de Beyrouth, Foyer Joséphine Butler, Jacquiv, La Fortitude, La Ligue, Le Lazaret, Les Lavandes, L'Etoile, Maison d'Ecoulandre, Martin Bucer, Martin Luther King - Créteil, Maurice Longeiret, Mission Populaire Evangélique, Musée Jean-Frédéric Oberlin, Paul Ricoeur, Portes Ouvertes, Pro Vision - France, Projets Cevaa, Protestante Cannoise, Protestantisme d'Aquitaine, Protestantisme de Montpellier, Réforme, Saint-Jean, Sel, Sœurs de La Communauté de Pomeyrol, Solidarités Protestantes Lyonnaises, Temple de L'Oratoire du Louvre, Un Cœur et des Mains, Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de La Lorraine, Vaugirard 46.

3 Fondation du Protestantisme – Comptes annuels 2022

2. BILAN

En euros	Notes de l'annexe	Brut	Amortissts Dépréciat*	Net 2022	Net 2021
ACTIF					
Actif immobilisé		110 050 518	11 609 558	98 440 960	93 173 672
Immobilisations incorporelles	4.3.1	93 438	90 200	3 238	5 118
Immobilisations corporelles	4.3.2	106 267 957	11 276 450	94 991 508	89 752 176
Terrains		16 167 794	380 621	15 787 174	15 528 541
Constructions		80 897 663	10 848 282	70 049 381	70 748 236
Installat* techniques, matériel, outillage		23 549	5 474	18 075	22 625
Autres immobilisations		70 069	42 072	27 997	32 491
Immobilisations en cours		9 108 881	-	9 108 881	3 420 281
Biens reçus par legs destinés à être cédés	4.3.3	540 000	-	540 000	730 000
Immobilisations financières	4.3.4	3 149 122	242 908	2 906 214	2 686 378
Titres immobilisés		2 701 625	123 432	2 578 193	2 323 797
Prêts et cautions		390 497	119 476	271 021	315 581
Autres immobilisations financières		57 000	-	57 000	47 000
Actif circulant		40 015 642	994 925	39 020 717	40 221 519
Créances	4.3.5	3 752 914	801 522	2 951 392	5 636 102
Créances clients, usagers et cptes rattachés		64 242	373	63 869	58 267
Créances reçues par legs ou donation		873 437	-	873 437	1 259 872
Autres créances		2 815 235	801 149	2 014 086	4 317 963
Disponibilités	4.3.6	24 069 017	-	24 069 017	23 193 878
Valeurs mobilières de placement	4.3.7	11 929 139	193 403	11 735 736	11 143 614
Charges constatées d'avance	4.3.8	264 572	-	264 572	247 925
TOTAL ACTIF		150 066 160	12 604 483	137 461 677	133 395 191

En euros	Notes de l'annexe	Net 2022	Net 2021
PASSIF			
Fonds propres	4.3.9	83 580 082	82 545 001
Fonds propres sans droit de reprise	4.3.9.1	69 641 458	69 567 950
Fonds propres avec droit de reprise	4.3.9.2	736 580	866 580
Réserves	4.3.9.3	697 023	664 242
Report à nouveau	4.3.9.4	3 303 950	2 241 916
Résultat	4.3.9.5	894 171	1 107 885
Situation nette (sous - total)		75 273 182	74 448 572
Fonds propres consommables	4.3.9.6	540 279	319 095
Subvention d'investissement	4.3.9.7	7 766 621	7 777 335
Fonds reportés et fonds dédiés		18 343 570	19 482 143
Fonds reportés	4.3.10	304 000	904 964
Fonds dédiés	4.3.11	18 039 570	18 577 179
Provisions pour risques et charges		218 176	67 713
Emprunts et dettes		34 161 512	30 107 501
Emprunts et dettes auprès des établ. crédit	4.3.12	31 708 674	25 408 559
Emprunts et dettes financières diverses	4.3.12	964 105	998 118
Dettes fournisseurs et cptes rattachés	4.3.13	197 566	340 780
Dettes des legs ou donations	4.3.14	1 015 903	990 945
Dettes fiscales et sociales	4.3.15	139 192	90 052
Dettes sur immobilisat* et cptes rattachés	4.3.16	124 683	2 273 368
Autres dettes	4.3.17	11 388	5 678
Produits constatés d'avance	4.3.18	1 158 339	1 192 832
TOTAL PASSIF		137 461 677	133 395 191

4 Fondation du Protestantisme – Comptes annuels 2022

3. COMPTE DE RESULTAT

En euros	Notes de l'annexe	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		11 941 756	11 148 682
Cotisations			
Ventes de biens et services	4.4.1.1	2 677 414	1 802 180
Produits de tiers financeurs	4.4.1.2	5 239 604	5 914 070
Subventions d'exploitation		-	-
Consommation de la dotation consommable		-	-
Ressources liées à la générosité du public		5 239 604	5 914 070
<i>Dons manuels</i>		3 667 894	4 328 060
<i>Mécénat</i>		31 820	17 360
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		1 539 890	1 568 650
Contributions financières	4.4.1.3	113 636	150 000
Reprises sur amortissements, dépréciat°, provis° et transferts de charges	4.4.1.4	1 103 879	993 893
Utilisations des fonds dédiés	4.4.1.5	2 807 210	2 288 507
Autres produits		13	31
CHARGES D'EXPLOITATION		10 924 339	9 393 873
Achats de marchandises		965	501
Autres achats et charges externes	4.4.2.1	985 407	892 243
Aides financières	4.4.2.2	4 849 055	2 467 475
Impôts, taxes et versements assimilés	4.4.2.3	626 367	441 599
Salaires et traitements	4.4.2.4	267 167	252 702
Charges sociales	4.4.2.4	97 800	97 045
Dotations aux amortissements	4.4.2.5	1 688 096	1 527 366
Dotations aux dépréciations et aux provisions	4.4.2.5	139 867	34 641
Reports en fonds dédiés	4.4.2.6	2 269 602	3 680 168
Autres charges		13	134
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 017 417	1 754 809
PRODUITS FINANCIERS	4.4.3	333 779	213 345
De participation		-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		271 147	136 357
Autres intérêts et produits assimilés		19 488	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		43 123	69 127
Différences positives de change		-	530
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		20	7 331
CHARGES FINANCIERES	4.4.4	928 065	691 071
Dotations aux dépréciations et aux provisions		259 477	153 893
Intérêts et charges assimilées		668 465	537 059
Différences négatives de change		124	119
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
RESULTAT FINANCIER		- 594 286	- 477 726
RESULTAT COURANT		423 131	1 277 084
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4.4.5	495 635	755 179
Sur opérations de gestion		221 548	- 1 914 913
Sur opérations en capital		273 587	2 670 092
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		500	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4.4.6	24 595	924 378
Sur opérations de gestion		24 595	618 491
Sur opérations en capital		-	305 886
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL		471 041	- 169 199
TOTAL DES PRODUITS		12 771 170	12 117 206
TOTAL DES CHARGES		11 876 999	11 009 322
EXCEDENT OU DEFICIT		894 171	1 107 885

5 Fondation du Protestantisme – Comptes annuels 2022

4. ANNEXES

4.1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

4.1.1. Référentiel

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable général et du règlement ANC 2018-06, modifié par le règlement ANC 2020-08, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, applicable à partir du 1er janvier 2020.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les particularités de la réglementation comptable des associations et fondations portent notamment sur l'identification au compte de résultat des fonds dédiés.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

4.2. METHODE D'ÉVALUATION

4.2.1. Immeubles d'exploitation

Les immeubles légués, transférés ou reçus dans le cadre d'une dévolution d'association sont évalués à la valeur figurant sur l'acte notarié.

Le Conseil a décidé de ne pas les amortir quand la valeur actuelle (valeur d'expertise) de l'immeuble est au moins égale à la valeur comptable.

Le cas échéant une dépréciation d'actif est constatée pour aligner la valeur comptable sur la valeur actuelle de l'immeuble.

Les immeubles acquis sont évalués à la valeur figurant sur l'acte notarié.

Les coûts annexes (frais de notaires, d'actes...) sont intégrés au coût d'acquisition et une dépréciation d'actif est constatée à hauteur de ces frais annexes.

En l'absence d'une évaluation réalisée par un expert immobilier, il a été décidé de répartir la valeur comptable du bien selon les ratios suivants :

- Valeur du terrain : 20%
- Valeur de la construction : 80%

Les constructions neuves sont évaluées à hauteur de leur coût de production (acquisition, charges directes et indirectes) et enregistrées par composant.

Les immeubles sont amortis suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Gros œuvre : 50 ans
- Couverture : 30 ans
- Aménagements : 20 ans

Les constructions neuves sont amorties par composant suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Gros œuvre : 50 ans
- Composants : 10 à 30 ans

4.2.2. Autres immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par la Fondation du Protestantisme, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, des taxes non récupérables et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en l'état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Immobilisations incorporelles : 1 à 5 ans
- Matériel et outillage : 5 à 7 ans
- Matériel informatique : 5 ans
- Matériel de bureau : 5 ans
- Mobilier : 10 ans

Les « biens reçus par legs destinés à être cédés » sont valorisés à la valeur figurant dans la décision d'acceptation du legs par l'instance décisionnaire.

4.2.3. Autres titres immobilisés

Les titres de participation et autres titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.2.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Certaines de ces créances peuvent revêtir un caractère « douteux » voir « irrécouvrable ». Lorsqu'il existe un risque de perte probable, la Fondation procède alors à la comptabilisation d'une dépréciation. Selon le risque de non-recouvrement portant sur la créance en question, la Fondation dépréciera alors de manière totale ou partielle le montant de la créance.

4.2.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. À la clôture de l'exercice, elles sont évaluées à leur valeur probable de négociation (soit la valeur boursière dans le cas des titres cotés).

La comparaison effectuée titre par titre, entre la valeur d'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire, peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Seules les moins-values latentes affectent le résultat de l'exercice et sont comptabilisées sous forme d'une provision pour dépréciation; aucune compensation n'est pratiquée avec les plus-values latentes des titres en hausse.

4.2.6. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont valorisées au montant octroyé. La quote-part reprise au compte de résultat est proportionnelle aux amortissements pratiqués sur l'immobilisation acquise au moyen de la subvention.

4.2.7. Fonds dédiés

4.2.7.1. Fonds dédiés sur dons manuels affectés

Pour les Fondations Individualisées, ils enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des dons manuels affectés par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

6 Fondation du Protestantisme – Comptes annuels 2022

4.2.7.2. Fonds dédiés sur autres ressources

Pour les Fondations Individualisées, ils enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des autres ressources affectées par des tiers financeurs qui n'a pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

4.2.8. Legs et autres libéralités

Les libéralités correspondent à des biens issus de legs ou donations par acte authentique. Dans le cadre du règlement 2018-06, les mouvements suivants sont comptabilisés :

- Dès l'acceptation du Conseil d'administration de la Fondation du Protestantisme, ces libéralités sont comptabilisées au bilan (avec la contrepartie en produits au compte de résultat) selon des modalités spécifiques en fonction de leur nature, pour leur valeur estimée, nette des frais de réalisation pouvant grever ces biens ;
- En fin d'exercice, la partie non encore encaissée sur les biens destinés à être cédée est enregistrée dans le compte « Fonds reportés sur legs et donations ». Sont également enregistrés au compte de résultat au fur et à mesure les charges et les produits pendant la gestion temporaire des biens.

4.2.9. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges précisés quant à leur objet et dont l'échéance et le montant sont incertains. À ce titre, ce poste comprend notamment les provisions destinées à couvrir des risques financiers.

4.2.10. Dons

Les dons sont enregistrés sur la base de leur encaissement. Toutefois, les chèques datés d'avant la clôture et reçus jusqu'au 10 janvier sont comptabilisés sur l'exercice pour tenir compte des délais postaux et administratifs. Les dons font l'objet d'un reçu fiscal.

4.3. NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN

Dans certains tableaux, apparaît la mention « Mouvements internes neutralisés ». Elle concerne les opérations internes à la Fondation entre les « services communs », les « Fondations individualisées » et les « Fonds ».

4.3.1. Immobilisations incorporelles

Ce poste regroupe le coût de création du site internet de la Fondation du Protestantisme ainsi que celui des différents logiciels informatiques utilisés par les Services communs déduction faite des amortissements et dépréciations.

4.3.2. Immobilisations corporelles

4.3.2.1. Terrains, constructions et autres immobilisations corporelles

- **Tableau des transferts à titre gratuit ou acquisitions et des cessions ou mise au rebut de l'exercice**

En milliers d'euros	A l'ouverture	Transfert Acquisition	Cession Mise au rebut	A la clôture
Services communs	3 087	-	6	3 081
Terrains	579			579
Constructions	2 460			2 460
Autres immobilisations corporelles	49		6	42

En milliers d'euros	A l'ouverture	Transfert Acquisition	Cession Mise au rebut	A la clôture
Fondations Individualisées	92 801	1 399	99	94 101
Terrains	15 317	291	19	15 588
Constructions	77 432	1 108	80	78 460
Installations techniques, matériel, outillage	24			24
Autres immobilisations corporelles	28			28
Mouvements internes neutralisés	-22			-22
TOTAL	95 866	1 399	105	97 159

La variation globale de la valeur brute des immeubles d'exploitation des Fondations Individualisées s'élève à 1 294 K€ soit les principaux mouvements suivants :

- acquisitions ou transferts : 967 K€ pour la Fondation Individualisée « Protestantisme d'Aquitaine » (acquisition d'un ensemble immobilier à Bordeaux), 48 K€ pour la Fondation Individualisée « Maurice Longeiret » (donation parcelle de terrain à St Christol Lez Alès), 150 K€ pour la Fondation Individualisée « UEPAL » (legs d'un ensemble immobilier à Strasbourg) et 138 K€ pour la Fondation individualisée « MLK » (travaux complémentaires du centre socio-culturel de Créteil).
- mise au rebut de logiciel et matériel informatique pour 16 K€ pour le Siège

- **Tableau des terrains et constructions par nature :**

En milliers d'euros	Nbre de biens	Valeur brute	Dont inaliénable	
			Nbre de biens	Valeur brute
Centres d'activités	28	67 428	10	18 586
Habitation	27	17 245	10	7 947
Bureaux / Locaux commerciaux	5	8 634	2	5 122
Locaux mixtes	5	3 710	3	1 092
Terrain nu	2	71	-	-
Mouvements internes neutralisés	-	-22	-	-
Total	67	97 065	25	32 747

- **Tableau de variation des amortissements techniques et dépréciations**

En milliers d'euros	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Services communs	45	12	6	51
Amortissement	45	12	6	51
Constructions	19	8		27
Autres immobilisations corporelles	26	4	6	24

7 Fondation du Protestantisme – Comptes annuels 2022

En milliers d'euros	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Fondations Individualisées	9 488	1 738	1	11 226
Amortissement	8 539	1 674	1	10 213
Constructions	8 521	1 669	1	10 189
Installations techniques, matériel, outillage	1	5		5
Autres immobilisations corporelles	18			18
Dépréciation	949	64		1 013
Terrains	368	13		381
Constructions	581	51		632
TOTAL	9 534	1 750	7	11 276

4.3.2.2. Immobilisations en cours

En milliers d'euros	2021	2022
Fondations Individualisées	3 567	9 323
Mouvements internes neutralisés	-147	-214
TOTAL	3 420	9 109

Les immobilisations en cours concernent principalement les programmes immobiliers suivants :

- Fondation individualisée « Protestantisme de Montpellier » : construction d'un pôle de services comprenant logements, bureaux et lieu d'accueil à Montpellier pour 8 490 K€
- Fondation individualisée « Demoiselles Cuvier pour le logement » : travaux d'isolation d'un ensemble immobilier à Levallois pour 823 K€

Les mouvements internes neutralisés correspondent aux contributions internes d'accompagnement de travaux pour - 214 K€.

4.3.3. Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés

En milliers d'euros	2021	+	-	2022
Services communs	190			190
Fondations Individualisées	540	560	750	350
TOTAL	730	560	750	540

Ce poste regroupe les biens immobiliers suivants :

- Services communs : un ensemble immobilier à Nîmes (évaluat° : 190 K€)
- Fondation individualisée « Portes Ouvertes » : un appartement à La Tour (74) (évaluat° : 350 K€)

4.3.4. Immobilisations financières

4.3.4.1. Titres immobilisés

En milliers d'euros	2021	2022	Valorisat° au 31/12/2022
Fondations Individualisées	2 454	2 702	2 726
Provision pour dépréciation	-130	-123	
TOTAL	2 324	2 578	2 726

Les titres immobilisés concernent principalement la Fondation Individualisée « l'Etoile » qui a acquis des parts de SCPI pour 2 050 K€, la Fondation Individualisée « Paul Ricœur » qui détient des parts de SCPI issues d'un legs pour 357 K€, ainsi que les Fondations Individualisées « Protestantisme d'Aquitaine » et « CEAF » qui ont souscrit des parts sociales au Crédit Coopératif respectivement pour 194 K€ et 20 K€.

La variation globale des titres immobilisés est de 247 K€ soit :

- Fondation Individualisée « Paul Ricœur » : parts de SCPI (+ 252 K€)

- Fondation individualisée « Entraide Familiale de Bienfaisance d'Auvergne » : acomptes sur liquidation de la SCPI Capital Habitat (-5 K€)

4.3.4.2. Prêts et cautions

En milliers d'euros	2021	+	-	2022
Services communs	117	-	21	96
Fonds de Garantie	117		21	96
Fondations Individualisées	316	-	45	271
Valeur des prêts	456		65	390
Dépréciation des prêts	-140		-21	-119
Mouvements internes neutralisés	-117		-21	-96
TOTAL	316	-	45	271

Les prêts et cautions concernent principalement les Fondations Individualisées « Martin Bucer » pour 309 K€ et « Protestantisme d'Aquitaine » pour 82 K€.

4.3.4.3. Autres immobilisations financières

En milliers d'euros	2021	2022
Fondations Individualisées	447	457
Mouvements internes neutralisés	-400	-400
TOTAL	47	57

Ce poste regroupe les immobilisations financières suivantes :

- Pour 10 K€, la Fondation individualisée « Diaconat Protestant de Grenoble » a versé un apport avec droit de reprise pour soutenir l'activité de l'association Episol
- Pour 42 K€, la Fondation individualisée « Bernard Palissy » a transformé une créance en apport avec droit de reprise pour soutenir l'activité de l'association Cours Bernard Palissy
- Pour 5 K€, la Fondation individualisée « Entraide Protestante du Havre » a versé un apport avec droit de reprise pour soutenir l'activité de l'association Terre en Main
- Pour 50 K€, la Fondation individualisée « Fondation John Bost » a versé un apport avec droit de reprise à la Fondation individualisée « Diaconat de Grenoble » permettant la constitution de sa dotation initiale en attendant le remboursement intégral de son emprunt (apport interne neutralisé)
- Pour 350 K€ : Les Fondations individualisées « Des demoiselles Cuvier pour le logement » et « Fondation pour les Ministres de Eglises Protestantes de France » ont versé respectivement 225 K€ et 125 K€ à la Fondation individualisée « Martin Bucer » dans le cadre de la construction du programme immobilier à Clichy (apports internes neutralisés)

4.3.5. Créances

4.3.5.1. Créances clients, usagers et comptes rattachés

En milliers d'euros	2021	2022
Services communs	3	-
Créances clients	3	-
Fondations Individualisées	55	64
Avance et Acomptes versés sur commandes	5	3
Créances clients	50	61
TOTAL	58	64

8 Fondation du Protestantisme – Comptes annuels 2022

4.3.5.2. Créances reçues par legs ou donation

En milliers d'euros	2021	+	-	2022
Services communs	533	34	65	502
Fondations Individualisées	727	459	814	372
TOTAL	1 260	493	879	873

Ce poste regroupe l'actif numéraire brut des legs en cours de réalisation

4.3.5.3. Autres créances

En milliers d'euros	2021	2022
Services communs	1 723	1 592
Créances diverses	135	191
Fonds, OA, FI, Siège	1 414	1 337
Associations	17	16
Dons reçus encaissés en N+1	156	49
Organismes Agréés	2	1
Fonds, OA, FI, Siège	2	1
Fondations Individualisées	4 961	1 943
Subvention sur travaux à recevoir	3 089	1 055
Créances diverses	715	273
Produits à recevoir	1	1
Fonds, OA, FI, Siège	833	-
Associations	1 118	1 414
Dons reçus encaissés en N+1	-	1
Provision pour dépréciation des créances	-796	-801
Mouvements internes neutralisés	-67	-134
Mouvements compensés	-2 301	-1 389
TOTAL	4 318	2 014

4.3.6. Disponibilités

En milliers d'euros	2021	2022
Services communs	4 998	4 934
Compte courant	1 815	1 187
Siège	1 555	842
Fonds de Garantie	254	243
Fonds de Solidarité	6	102
Livret , Compte Epargne	3 183	3 746
Siège	2 277	2 340
Fonds de Garantie	329	886
Fonds de Solidarité	577	519
Caisse	-	1
Organismes Agréés	39	49
Compte courant	6	6
Livret - Compte épargne	33	44
Fondations Individualisées	18 220	19 146
Compte courant	474	1 128
Livret - Compte épargne	17 744	18 017
Intérêts courus à recevoir	2	1
Mouvements compensés	-63	-60
TOTAL	23 194	24 069

4.3.7. Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	2021	2022	Valorisat° au 31/12/2022
Services communs	1 907	1 885	2 778
Actions et obligations	1 617	1 590	2 483
Siège	221	189	189
Fonds de Garantie	1 396	1 402	2 294
Contrats de capitalisation	291	295	295
Siège	110	111	
Fonds de Garantie	181	184	
Organismes Agréés	44	43	43
Actions et obligations	44	44	43
Provision pour dépréciation	-	-1	
Fondations Individualisées	9 192	9 807	10 650
Actions et obligations	5 972	6 626	7 276
Contrats de capitalisation	3 320	3 375	3 375
Provision pour dépréciation	-100	-193	
TOTAL	11 144	11 736	13 471

4.3.8. Charges constatées d'avances

En milliers d'euros	2021	2022
Services communs	5	23
Fondations Individualisées	243	241
TOTAL	248	265

Les principales charges constatées d'avance sont les suivantes :

- Versement de 160 K€ par la Fondation individualisée « Entraide familiale de bienfaisance protestante d'Auvergne » à la Foncière d'Habitat et Humanisme dans le cadre de la construction d'un ensemble immobilier. La charge sera étalée à l'achèvement de la construction, sur la base de la durée du bail à construction.
- Les assurances dommages ouvrages souscrites lors des constructions effectuées par les Fondations individualisées. Ces charges sont étalées annuellement à l'achèvement de la construction, en fonction de la durée couverte.

9 Fondation du Protestantisme – Comptes annuels 2022

4.3.9. Fonds propres

On notera que l'intégralité des fonds propres de la Fondation du Protestantisme est issue de la générosité du public.

Leur variation au cours de l'exercice est la suivante :

En milliers d'euros	A l'ouverture	Affectat ^o du résultat	+	-	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	69 568	13	4 832	4 771	69 641
Fonds propres avec droit de reprise	867			130	737
Réserves	664	33			697
Report à nouveau	2 242	1 062			3 304
Résultat	1 108				894
Situation nette (sous - total)	74 449	1 108	4 832	4 901	75 273
Fonds propres consommables	319		221		540
Subvention d'investissement	7 777		272	282	7 767
TOTAL	82 545	1 108	5 324	5 184	83 580

4.3.9.1. Fonds propres sans droit de reprise

En milliers d'euros	2021	+	-	2022
Services communs	4 421	13	221	4 213
Fonds statutaire financier	817			817
Actualisation de la dotation initiale	136	13		149
Fonds statutaire Immobilier	2 897			2 897
Apports sans droit de reprise numéraire	221		221	-
Fonds associatifs du Fonds de Garantie	105			105
Fonds associatifs du Fonds de Solidarité	245			245
Fondations Individualisées	65 197	4 832	4 550	65 478
Dotation initiale numéraire	8 096	120	3 550	4 666
Dotation initiale immobilière	25 351	3 500		28 851
Dotation initiale complémentaire numéraire	2 129			2 129
Dotation initiale complémentaire immobilière	-	1 000		1 000
Apports sans droit de reprise numéraire	19 225	164		19 389
Apports sans droit de reprise immobilier	10 396	48	1 000	9 444
Mouvements internes neutralisés	-50			-50
TOTAL	69 568	4 845	4 771	69 641

La dotation initiale de la Fondation du Protestantisme est constituée par les apports numéraires des membres fondateurs portés au compte « Fonds statutaire financier » et par l'apport immobilier du 47 rue de Clichy à Paris, siège social et administratif de la Fondation du Protestantisme porté au compte « Fonds statutaire Immobilier ».

Les fonds statutaires financiers font l'objet d'une revalorisation réglementaire pour le maintien de leur valeur. Dès lors que les résultats propres de la Fondation du Protestantisme sont positifs, une dotation complémentaire est constituée en fonction de la variation de l'indice général des prix au cours de l'exercice portée au compte « Actualisation de la dotation initiale ».

38 Fondations Individualisées possèdent une dotation initiale numéraire, et 23 une dotation initiale immobilière.

Les Fonds propres sans droit de reprise des Fondations Individualisées correspondent aux dotations initiales non consommables des Fondations Individualisées et à des apports sans droit de reprise.

La variation globale des fonds propres des Fondations Individualisées s'élève à 282 K€. Cette augmentation est due principalement aux mouvements suivants :

- Versement de la dotation initiale numéraire de la Fondation individualisée « Fondation Protestante Française de Beyrouth » pour 50 K€
- Versement d'un complément à la dotation initiale de la Fondation individualisée « Les Lavandes » pour 70 K€
- Donation d'un portefeuille d'actions et VMP à la Fondation Individualisée « Entraide Protestante du Havre » pour 164 K€

4.3.9.2. Fonds propres avec droit de reprise

En milliers d'euros	2021	+	-	2022
Services communs (Fonds de Garantie)	548			548
Fondations Individualisées	319		130	189
TOTAL	867	-	260	737

Les apports avec droit de reprise versés au Fonds de Garantie se décomposent ainsi :

- Association CEAF : 98 K€,
- Association EPUDF : 200 K€,
- Fondation FIPE : 250 K€.

Les autres apports avec droit de reprise concernent les Fondations individualisées suivantes :

- Fondation individualisée « DEFAP » : apport de 26 K€ du DEFAP versé en 2019 pour le financement de travaux,
- Fondation individualisée « Baptiste » : apport de 120 K€ de l'association ABEJ versé en 2018 pour la constitution d'une garantie bancaire pour la réalisation de projets immobiliers,
- Fondation individualisée « Réforme » : apports de l'association Réforme afin de soutenir l'action de la Fondation individualisée pour un montant initial de 550K€. L'association a retiré de son apport initial 540 K€ (dont 130 K€ en cours d'exercice), portant ce dernier à 10 K€ au 31/12/2022,
- Fondation individualisée « Communauté des sœurs de Pomeyrol » : apport de 33 K€ versé en 2010 pour la constitution d'un fonds de retraite.

4.3.9.3. Réserves

En milliers d'euros	2021	+	-	2022
Services communs	-			-
Fondations Individualisées	664	33		697
TOTAL	664	33	-	697

Les Fondations individualisées suivantes ont affecté une partie de leur résultat à la constitution de réserves :

- Fondation individualisée « Protestantisme d'Aquitaine » pour 362 K€
- Fondation individualisée « DEFAP » pour 139 K€
- Fondation individualisée « Demoiselles Cuvier pour le logement » pour 134 K€
- Fondation individualisée « CEAF » pour 56 K€
- Fondation individualisée « Martin Bucer » pour 6 K€

10 Fondation du Protestantisme – Comptes annuels 2022**4.3.9.4. Reports à nouveau**

En milliers d'euros	2021	+	-	2022
Services communs	4 399	969	-	5 368
Siège	1 444	942		2 386
Fonds	2 956	26		2 982
Organismes agréés	-4		-4	-
Fondations Individualisées	-2 050	-252	-408	-1 894
Mouvements internes neutralisés	-103	-67		-170
TOTAL	2 242	650	-412	3 304

4.3.9.5. Résultat

Le résultat non affecté de l'exercice 2022 est un excédent s'élevant à 894 K€.

En milliers d'euros	2021	2022
Services communs	982	746
Siège	956	405
Fonds	26	341
Organismes agréés	4	-
Fondations individualisées	189	215
Mouvements internes neutralisés	-67	-67
TOTAL	1 108	894

Les mouvements internes neutralisés sont dus à l'enregistrement des contributions d'accompagnement de projet immobilier. Celles-ci sont enregistrées en produits dans les services communs et à l'actif du bilan des fondations individualisées

4.3.9.6. Fonds propres consommables

En milliers d'euros	2021	+	-	2022
Services communs	-			-
Fondations Individualisées	319	221		540
TOTAL	319	221	-	540

Ce poste regroupe les dotations initiales consommables nettes des Fondations individualisées « 1000 Jours pour grandir » pour 221 K€, « Paul Ricœur » pour 54 K€, « Oratoire du Louvre » pour 55 K€ et « Bernard Palissy » pour 250 K€.

4.3.9.7. Subvention d'investissement

En milliers d'euros	2021	+	-	2022
Services communs	-			-
Fondations Individualisées	7 777	272	282	7 767
TOTAL	7 777	272	282	7 767

Les principales subventions d'investissements concernent les programmes immobiliers suivants :

- Fondation individualisée « Protestantisme d'Aquitaine » : 4 285 K€ de subventions perçues dans le cadre de la rénovation et l'extension d'un

Foyer Jeunes Travailleurs à Bordeaux terminé en 2015. Ces subventions ont été reprises en fonction de l'amortissement de l'ensemble immobilier pour un montant total de 1 931 K€ portant leur montant net à 2 354 K€.

- Fondation individualisée « Martin Luther King-Créteil » : 2 384 K€ de subventions notifiées dans le cadre de la construction en cours d'un espace socio-culturel à Créteil dont 140 K€ restent encore à recevoir. Ces subventions ont été reprises en fonction de l'amortissement de l'ensemble immobilier pour un montant total de 164 K€ portant leur montant net à 2 221 K€.
- Fondation individualisée « Protestantisme de Montpellier » : 2 392 K€ de subventions notifiées dans le cadre de la construction d'un ensemble immobilier à Montpellier dont 690 K€ restent encore à recevoir.

4.3.10. Fonds reportés

En milliers d'euros	2021	+	-	2022
Fonds reportés des Services communs	-348	56	81	-373
Fonds reportés des Fondations Individualisées	1 253	499	1 075	677
TOTAL	905	555	1 156	304

Ce poste regroupe l'actif net des legs en cours de réalisation dont le détail est le suivant :

En milliers d'euros	Acceptat°	Affectat°	Actif	Immo	Passif	2022
Services communs			408	190	972	-373
1	10/01/2013	A reverser	12			12
2	13/03/2014	Fonds de Solidarité	0,3			0,3
4	11/01/2018	Siège	362	190	972	-420
5	22/09/2022	Siège	34			34
Fondations Individualisées			372	350	44	677
6	13/02/2015	« Portes Ouvertes »	27			27
7	12/04/2018	« Portes Ouvertes » et « SEL »	53			53
8	10/12/2020	« Portes Ouvertes » et « SEL »	78			78
9	22/04/2021	« Fédération Protestante de France »	20			20
10	17/02/2022	« Mission Populaire Evangélique de France »	166		43	124
11	07/04/2022	« Portes Ouvertes »	27	350	2	375
TOTAL			780	540	1 016	304

11 Fondation du Protestantisme – Comptes annuels 2022**4.3.11. Fonds dédiés**

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

■ **Tableau de variation des fonds dédiés des dons reçus pour des projets spécifiques**

En milliers d'euros	Nombre de projets disposant de fonds au 31/12/2022	A l'ouverture	Ressources affectées	Reclassement	Ressources consommées	A la clôture	
						Montant global	Dont ressources non consommées sur les 2 derniers exercices
Services communs	18	416	462		350	528	231
Fondation du Protestantisme - Projets soutenus	6	150	73		8	215	150
Solidarité Protestante	12	266	389		342	313	81
Fondations individualisées	113	1 726	1 345	-16	1 250	1 805	970
« ACAT pour la dignité humaine »	-	1			1	-	
« Accueil - Partage - Solidarité Chrétienne »	1	18	17	-5	29	2	
« CIMADE »	3	16				16	16
« Fédération d'Entraide Protestante »	13	445	472		576	341	152
« Fédération Protestante de France »	22	232	235		230	237	71
« Fondation pour les Ministres des Eglises Protestantes de France »	1	16				16	16
« JACQIV »	2	23	5		13	16	1
« Martin Bucer »	48	820	423	-14	179	1 050	669
« Maurice Longeiret »	2	11	10	1	20	0,4	
« Mission Populaire Evangélique de France »	4	36	67		38	65	2
« Portes Ouvertes »	2	4				4	4
« PRO.VISION »	1	-	0,2			0,2	
« Protestante Cannoise »	-	5	5		10	-	
« Protestantisme d'Aquitaine »	1	1	2		1	2	
« Protestantisme de Montpellier »	2	30	2			32	30
« Reforme »	-	24	24	2	50	-	
« Saint-Jean »	-	2			2	-	
« SEL »	-	4	10		14	-	
« Temple réformé de l'Oratoire du Louvre »	3	1	59		58	2	1
« UEPAL »	8	37	14		29	23	10
TOTAL GENERAL	131	2 142	1 807	-16	1 600	2 333	1 201

■ **Tableau de variation des fonds dédiés des autres projets**

En milliers d'euros	A l'ouverture	Ressources affectées	Reclassement	Ressources consommées	A la clôture	
					Montant global	Dont ressources non consommées sur les 2 derniers exercices
Services communs	35	-	-	-	35	-
Organismes agréés	85	19	-	20	84	6
Fondations individualisées	16 315	6 267	16	7 011	15 587	39
TOTAL	16 435	6 286	16	7 031	15 706	45

12 Fondation du Protestantisme – Comptes annuels 2022**4.3.12. Emprunts et dettes financières****4.3.12.1. Emprunts et dettes financières**

En milliers d'euros	2021	+	-	2022
Services communs	-			-
Fondations Individualisées	26 236	7 622	1 380	32 479
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	25 364	7 514	1 212	31 666
Emprunts et dettes financières diverses	714		56	658
Intérêts courus	44	43	44	43
Comptes bancaires Crédeurs	63	60	63	60
Dépôts et cautionnements	50	5	4	52
Mouvements internes neutralisés	-467		-21	-446
Mouvements compensés	637	3		640
TOTAL	26 407	7 625	1 359	32 673

Les emprunts concernent principalement la Fondation Individualisée « Martin Luther King-Créteil » pour 11 672 K€, la Fondation Individualisée « Eau Vive 29 » pour 7 878 K€, la Fondation Individualisée « Protestantisme de Montpellier » pour 6 973 K€, la Fondation Individualisée « CEAFF » pour 2 946 K€ et la Fondation Individualisée « Protestantisme d'Aquitaine » pour 1 137 K€. Ces emprunts ont été souscrits dans le cadre de programmes immobiliers.

4.3.12.2. Fonds de Garantie

Ce fonds a été créé par décision du Conseil du 5 octobre 2007 pour permettre à la Fondation de souscrire des emprunts en faveur de projets immobiliers sur des propriétés de la Fondation dont la gestion est assurée par une association (qui notamment prend en charge le remboursement de l'emprunt). L'enjeu étant l'adéquation entre le risque financier pris et le montant des fonds qui servent de garantie, le comité des finances a considéré qu'il n'y avait aucune raison de couvrir l'intégralité des sommes empruntées ou cautionnées par ces fonds. Le risque est celui d'un empêchement temporaire (baisse des recettes, problème de gestion...) ou définitif de faire face aux remboursements. C'est pourquoi une analyse au cas par cas du délai nécessaire, soit à prendre des mesures de redressement, soit à trouver un nouvel occupant, est effectuée annuellement.

Bilan synthétique du Fonds de Garantie au 31/12/2022 :

En milliers d'euros	Net 2021	Net 2022
ACTIF		
Actif immobilisé	117	96
Immobilisations financières	117	96
Actif circulant	3 560	3 922
Créances	1 400	1 207
Disponibilités / VMP	2 160	2 715
TOTAL ACTIF	3 677	4 018
PASSIF		
Fonds propres	3 609	3 949
Fonds propres	653	653
Report à nouveau	2 930	2 956
Résultat	26	341
Provisions pour risques et charges	68	68
TOTAL PASSIF	3 677	4 018

4.3.13. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

En milliers d'euros	2021	2022
Services communs	99	70
Fournisseurs	48	30
Factures non parvenues	51	40
Fondations Individualisées	271	147
Factures non parvenues	271	147
Mouvements compensés	-29	-19
TOTAL	341	198

4.3.14. Dettes des legs ou donations

En milliers d'euros	2021	+	-	2022
Services communs	977		6	972
Fondations Individualisées	14	70	40	44
TOTAL	991	70	45	1 016

Ce poste regroupe le passif des legs en cours de réalisation.

4.3.15. Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	2021	2022
Services communs	53	47
Impôts, taxes et versements assimilés	7	8
Charges sociales	46	40
Fondations Individualisées	37	92
Impôts, taxes et versements assimilés	24	78
Charges sociales	13	14
TOTAL	90	139

4.3.16. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

En milliers d'euros	2021	2022
Fondations Individualisées	2 340	258
Fournisseurs d'immobilisations	2 262	100
Retenues de garanties	9	25
Factures non parvenues	69	134
Mouvements internes neutralisés	-67	-134
TOTAL	2 273	125

13 Fondation du Protestantisme – Comptes annuels 2022**4.3.17. Autres dettes**

En milliers d'euros	2021	2022
Services communs	873	33
Fondations Individualisées, Fonds, OA	849	11
Associations	14	14
Dettes diverses	9	8
Charges à payer	-	1
Organismes Agréés	-	10
Dettes diverses	-	10
Fondations Individualisées	1 405	1 338
Fondations Individualisées, Fonds, OA	1 400	1 327
Dettes diverses	-	5
Charges à payer	5	6
Mouvements compensés	-2 272	-1 370
TOTAL	6	11

4.3.18. Produits constatés d'avance

En milliers d'euros	2021	2022
Services communs	-	-
Fondations Individualisées	1 193	1 158
TOTAL	1 193	1 158

Le principal produit correspond au versement de 1 382K€ en 2016 par la Foncière d'Habitat et Humanisme à la Fondation Individualisée « Protestant pour le Logement Social » dans le cadre du bail emphytéotique les liant pour la construction et l'exploitation de neufs logements sociaux à Clichy. Ce produit (1 158 k€ au 31/12/2022) s'étale annuellement depuis l'achèvement de la construction sur la base de la durée du bail.

4.3.19. Etat des Créances et des dettes**4.3.19.1. Créances**

ÉTAT DES CRÉANCES (En K€)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	447	59	389
Prêts (1) (2)	390	54	337
Autres créances immobilisées	57	5	52
TOTAL de l'actif immobilisé :	447	59	389
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients, usagers et cptes rattachés	64	39	26
Reçues par legs ou donation	873	201	673
État et autres collectivités publiques	1 057	831	226
Débiteurs divers	1 758	575	1 183
TOTAL de l'actif circulant :	3 753	1 645	2 108
TOTAL GÉNÉRAL	4 200	1 704	2 496
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	-		
(2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	64		

4.3.19.2. Dettes

ÉTAT DES DETTES (En K€)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès de Etablissements de crédits (1) (2) (3) (4)	31 709	2 019	5 768	23 922
Emprunts et dettes financières diverses (3) (4) (5)	964	43	172	749
Dettes sur immo. et comptes rattachés	125	72	35	17
TOTAL :	32 797	2 134	5 975	24 688
Fournisseurs et comptes rattachés	198	198	-	-
Reçues par legs ou donation	1 016	43	973	-
Personnel et comptes rattachés	36	36	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18	18	-	-
État et autres collectivités publiques	85	85	-	-
Autres dettes	11	11	-	-
TOTAL :	1 364	391	973	-
TOTAL GÉNÉRAL	34 162	2 525	6 948	24 688
(1) Dont Intérêts Courus	43			
(2) Dont Compte bancaires créditeurs	-			
(3) Dont Emprunts débloqués en cours d'exercice	7 713			
(4) Dont remboursements effectués en cours d'exercice	747			
(5) Dont Dépôts et cautionnement reçus	52			

14 Fondation du Protestantisme – Comptes annuels 2022**4.4. NOTES EXPLICATIVES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****4.4.1. Produits d'exploitation****4.4.1.1. Ventes de biens et services**

En milliers d'euros	2021	2022
Services communs	61	60
Fondations Individualisées	1 741	2 617
TOTAL	1 802	2 677

Ce poste est constitué des revenus du patrimoine immobilier (locations immobilières)

4.4.1.2. Produits de tiers financeurs**▪ Dons**

Ces dons résultent de collectes de la Fondation du Protestantisme. Certains sont affectés spécifiquement par les donateurs aux Fondations Individualisées et destinés, selon la volonté de ces derniers, à être portés aux ressources annuelles ou à la dotation de ces fondations.

En milliers d'euros	2021	2022
Services communs	313	564
Siège	172	276
Dons manuels	167	273
Dons manuels Institutionnels	5	2
Mécénat	-	2
Fonds	141	287
Dons manuels	130	189
Dons manuels Institutionnels	11	99
Organismes Agréés	18	20
Dons manuels	18	20
Fondations Individualisées	4 014	3 117
Dons manuels	1 599	1 931
Dons manuels Institutionnels	2 398	1 155
Mécénat	17	30
TOTAL	4 345	3 700

▪ Legs et autres libéralités

Ce poste regroupe les charges et produits suivants :

En milliers d'euros	2021	2022
Services communs	826	387
PRODUITS	1 657	421
Legs ou donation	41	25
Assurance-vie	-	336
Prix de vente des biens reçus par legs destinés à être cédés	785	-
Utilisation des fonds reportés	831	59
CHARGES	831	34
Valeur nette comptable des biens reçus par legs destinés à être cédés	792	-
Report en fonds reportés	39	34

En milliers d'euros	2021	2022
Fondations Individualisées	743	1 153
PRODUITS	1 531	1 862
Legs ou donation	639	558
Assurance-vie	25	-
Prix de vente des biens reçus par legs destinés à être cédés	209	229
Utilisation des fonds reportés	658	1 075
CHARGES	788	709
Valeur nette comptable des biens reçus par legs destinés à être cédés	100	210
Report en fonds reportés	688	499
TOTAL	1 569	1 540

Le détail de l'affectation de ces derniers pour l'année 2022 est le suivant :

En milliers d'euros	2022
Services communs	387
Assurance-vie	336
Legs affecté au	51
Siège pour reversement	10
Fonds	41
Fondations Individualisées	1 153
Legs affecté à	1 153
« Centre Chrétien de Gagnières »	321
« DEFAP »	250
« Le Lazaret »	82
« Paul Ricœur »	252
« Portes Ouvertes »	36
« Réforme »	37
« UEPAL »	174
TOTAL	1 540

4.4.1.3. Contributions financières

En milliers d'euros	2021	2022
Services communs	-	97
Fondations Individualisées	150	17
TOTAL	150	114

Ce poste est composé des contributions financières reçues par la Fondation Individualisée « CPF – Action Liban » pour 17 K€ par la fondation « Friends of Fondation de France », et le fonds « Solidarité Protestante » pour 97 K€ par l'association « CASP » dans le cadre du projet « Solidarité protestante Ukraine ».

4.4.1.4. Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

En milliers d'euros	2021	2022
Services communs	48	48
Transferts de charges	48	48

15 Fondation du Protestantisme – Comptes annuels 2022

En milliers d'euros	2021	2022
Fondations Individualisées	946	1 056
Reprises sur dépréciations	60	71
Transferts de charges	886	985
TOTAL	994	1 104

Les transferts de charges sont principalement composés par la refacturation des charges relatives aux biens immobiliers aux associations gestionnaires et aux locataires.

4.4.1.5. Utilisation des fonds dédiés

Ce poste traduit l'utilisation de tout ou partie des dons et autres produits issus de la générosité du public des années précédentes.

En milliers d'euros	2021	2022
Services communs	196	-
Organismes Agréés	13	20
Fondations Individualisées	2 079	2 787
TOTAL	2 289	2 807

4.4.2. Charges d'exploitation**4.4.2.1. Autres achats et charges externes**

Ce poste enregistre l'ensemble des charges externes afférentes aux fonctions et moyens nécessaires à la Fondation du Protestantisme pour mettre en œuvre son objet social.

En milliers d'euros	2021	2022
Services communs	322	314
Honoraires	105	102
Locations et charges locatives	77	67
Entretien immobilier	35	49
Frais d'information et de communication	39	32
Frais bancaires	19	22
Autres services extérieurs	10	13
Frais postaux et de téléphone	7	12
Frais de réception et de mission	13	13
Assurance	3	3
Documentation	11	-2
Achat fournitures, énergie	2	2
Fondation Individualisées	570	672
Honoraires	83	152
Locations et charges locatives	56	78
Entretien immobilier	231	224
Frais d'information et de communication	13	8
Frais bancaires	11	12
Frais postaux et de téléphone	20	49
Frais de réception et de mission	2	-
Assurance	50	43
Achat fournitures, énergie	106	101
Frais de recherches et d'études	-	4
TOTAL	892	985

4.4.2.2. Aides financières

En milliers d'euros	2021	2022
Services communs	316	345
Allocations de la Fondation du Protestantisme	-	8
Allocations des Fonds	316	337
Organismes Agréés	24	20
Allocations	24	20
Fondations Individualisées	2 127	4 484
Allocations	1 978	4 483
Autres charges sur legs et donation	149	2
TOTAL	2 467	4 849

Les allocations sont des aides financières versées à des associations, pour favoriser l'activité d'intérêt général à laquelle elles se livrent.

Elles sont validées par le Bureau ou le Conseil de la Fondation du Protestantisme et sont intégralement financées par les ressources collectées auprès du public.

Pour cette année, leur montant total s'élève à 4 847K€

4.4.2.3. Impôts, taxes et versements assimilés

En milliers d'euros	2021	2022
Services communs	69	65
Fondations Individualisées	373	562
TOTAL	442	626

Ce poste est principalement composé par les taxes foncières (526 K€), taxes sur les bureaux (42 K€) et Contributions sur les Revenus Locatifs (25 K€)

4.4.2.4. Salaires, traitements et charges sociales

En milliers d'euros	2021	2022
Services communs	277	296
Salaires et traitements	200	215
Charges sociales	77	80
Fondations Individualisées	72	69
Salaires et traitements	53	52
Charges sociales	20	17
TOTAL	350	365

L'effectif moyen 2022 des Services communs est de 5 personnes en équivalent temps plein et celui de la Fondation individualisée « Demoiselles Cuvier pour le logement » est de 1,8 personnes en équivalent temps plein.

4.4.2.5. Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

En milliers d'euros	2021	2022
Services communs	13	14
Dotations aux amortissements	13	14
Fondations Individualisées	1 549	1 814
Dotations aux amortissements	1 515	1 674
Dotations aux dépréciations et aux provisions	35	140
TOTAL	1 562	1 828

16 Fondation du Protestantisme – Comptes annuels 2022**4.4.2.6. Reports en fonds dédiés**

Ce poste traduit l'affectation en fonds dédiés des dons et autres ressources reçus au cours de l'année et non encore utilisés.

En milliers d'euros	2021	2022
Services communs	16	112
Organismes Agréés	-	19
Fondations Individualisées	3 664	2 138
TOTAL	3 680	2 270

4.4.3. Produits financiers

En milliers d'euros	2021	2022
Services communs	37	53
Siège	2	4
Des valeurs mobilières et autres placements	2	4
Fonds	35	49
Des valeurs mobilières et autres placements	35	43
Autres intérêts et produits assimilés	-	6
Différences positives de change	1	-
Fondation Individualisées	176	280
Des créances	1	2
Des valeurs mobilières et autres placements	99	222
Autres intérêts et produits assimilés	-	13
Reprises dépréciations des immobilisations financières	-	33
Reprises dépréciations des valeurs mobilières et autres placements	69	10
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	7	-
TOTAL	213	334

4.4.4. Charges financières

En milliers d'euros	2021	2022
Services communs	-	1
Siège	-	0,1
Différences négatives de change	-	0,1
Fonds	-	0,5
Dotation aux provisions sur risque financier (Fonds)	-	0,5
Organismes Agréés	-	0,2
Dotation aux dépréciations des valeurs mobilières et autres placements	-	0,2
Fondation Individualisées	691	927
Dotation aux provisions sur risque financier	-	150
Dotation aux dépréciations des immobilisations financières	150	5
Dotation aux dépréciations des valeurs mobilières et autres placements	3	103
Intérêts bancaires sur emprunts et charges assimilée	537	668
TOTAL	691	928

4.4.5. Produits exceptionnels

En milliers d'euros	2021	2022
Services communs	4	337
Siège	-	50
Sur opérations de gestion (Siège)	-	50
Fonds	4	286
Sur opérations de gestion (Fonds)	4	286
Organismes Agréés	4	-
Sur opérations de gestion	4	-
Fondation Individualisées	840	573
Sur opérations de gestion	-1 830	299
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	220	274
Produits nets de cessions d'immobilisations	2 450	-
Reprises sur provisions, dépréciations	-	1
Mouvements internes neutralisés	-94	-414
TOTAL	755	496

Les produits exceptionnels sur opérations de gestion sont principalement composés de l'annulation de 5 allocations de 2020 et 2021 pour un montant de 168 K€.

4.4.6. Charges exceptionnelles

En milliers d'euros	2021	2022
Services communs	79	268
Siège	63	266
Sur opérations de gestion (Siège)	63	266
Fonds	16	2
Sur opérations de gestion (Fonds)	16	2
Organismes Agréés	6	-
Sur opérations de gestion	6	-
Fondation Individualisées	933	171
Sur opérations de gestion	627	171
VNC des immobilisations corporelles cédées	306	-
Mouvements internes neutralisés	-94	-414
TOTAL	924	25

4.4.7. Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doivent être communiqués.

Aucune rémunération ni avantage en nature n'a été versé au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles.

4.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN**4.5.1. Legs en attente d'acceptation**

Date d'acceptat°	Affectation	Actif	Immo.	Passif	Montant (K€)
15/03/2023	« Portes Ouvertes »	4	460	35	429

17 Fondation du Protestantisme – Comptes annuels 2022

4.5.2. Contributions en nature

Les contributions en nature (personnel bénévole) ne sont pas comptabilisées dans la mesure où leur importance ne présente pas un élément essentiel à la compréhension de l'activité de la Fondation.

4.5.3. Indemnités de fin de carrière

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite ne sont pas comptabilisés dans la mesure où leur importance ne présente pas un élément significatif.

4.5.4. Cautions données

Engagement en faveur (en K€)	Supportée par	Cautions données	Engagement au 31/12/2022	Echéance
Associat° ASRCP	« Martin Bucer »	26	3	Sept. 2023
Associat° ASRCP	« Martin Bucer »	110	42	Fév. 2027
Associat° Centre Familial le Lazaret	Fondation du Protestantisme	847	391	Juil. 2027
Associat° Entraide Pierre Valdo	« Solidarité Protestante Lyonnaise »	186	91	Aout 2027
Associat° Le Cart	« Martin Bucer »	277	158	Mars 2028
Associat° Le Cart	« Martin Bucer »	123	68	Mars 2028
Associat° Centre Familial le Lazaret	Fondation du Protestantisme	1 800	1 599	Déc. 2037
Associat° Centre Familial le Lazaret	Fondation du Protestantisme	3 500	2 938	Avril. 2044
Associat° Nationale Interne Tzigane	Fondation du Protestantisme	140	140	Sans limitation de durée
TOTAL		7 009	5 429	

4.5.5. Garanties hypothécaires

- Fondation Individualisée « CEAF » pour l'acquisition et la rénovation du bien immobilier situé à SAINT-DENIS

Inscription de privilège de prêteur de deniers, de premier rang sans concurrence, à hauteur d'un montant principal de 1 800 K€ sur le prêt de la banque Crédit Coopératif de 2 000 K€ en date du 12/06/2015. Date de fin : 10/06/2035

Garantie hypothécaire conventionnelle complémentaire de premier rang, sans concurrence, à hauteur de 200 K€ sur le prêt de la banque Crédit Coopératif de 2 000 K€ en date du 12/06/2015. Date de fin : 10/06/2035

Garantie hypothécaire conventionnelle de deuxième rang, sans concurrence, à hauteur de 200 K€ sur le prêt de la banque Crédit Coopératif de 200 K€ en date du 25/09/2015. Date de fin : 26/09/2035

- Fondation Individualisée « Eau Vive 29 » pour la construction du bien immobilier situé à LOPERHET

Garantie hypothécaire sur le prêt de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire de 5 000 K€ en date du 03/06/2014 évaluée à 20% du bien. Date de fin : 31/05/2047

Garantie hypothécaire sur le prêt du Crédit Foncier de France de 4 100 K€ en date du 03/06/2014 évaluée à 20% du bien. Date de fin : 03/06/2045

Garantie hypothécaire en troisième rang sur le prêt de la Société Générale de 1 100 K€ en date du 20/09/2017 Date de fin : 20/11/2043

- Fondation Individualisée « Martin Luther King » sur l'acquisition et la construction de l'espace socioculturel situé à CRETEIL
Inscription de privilège de prêteur de deniers à hauteur d'un montant principal de 2 219 K€ sur le prêt de la banque LCL de 9 600 K€ en date du 13/12/2018. Date de fin : 13/03/2042

Garantie hypothécaire complémentaire en premier rang de la banque LCL de 8 821 K€ en date du 13/12/2018. Date de fin : 13/03/2042

Garantie hypothécaire conventionnelle de 2 500 K€ sur le prêt de la banque LCL de 2 500 K€ en date du 10/03/2021. Date de fin : 13/03/2042

- Fondation Individualisée « CEAF » pour la rénovation du bien immobilier sis rue de Paris à Montreuil
Garantie hypothécaire de premier rang sur le prêt du Crédit Coopératif de 1 040 K€ en date du 07/02/2020. Date de fin : 07/02/2030

- Fondation Individualisée « Demoiselles Cuvier pour le logement » pour le financement de travaux de remise aux normes énergétiques sis rue Jules Ferry à Levallois-Perret
Garantie hypothécaire de premier rang de premier rang sans concurrence, à hauteur d'un montant principal de 740 K€ sur le prêt du Crédit Coopératif de 740 K€ en date du 05/01/2022. Date de fin : 05/01/2037

- Fondation Individualisée « Protestantisme de Montpellier » pour la construction d'un pôle de services comprenant logements, bureaux et lieu d'accueil sis rue Brueys à Montpellier
Garantie hypothécaire de premier rang de premier rang sans concurrence, à hauteur d'un montant principal de 915 K€ sur le prêt du Crédit agricole du Languedoc de 915 K€ en date du 30/06/2022. Date de fin : 30/06/2056

Cession de créance sur la demande de remboursement de Crédit de TVA (Loi Dailly) sur le crédit relais de TVA du Crédit agricole du Languedoc de 876 K€ en date du 07/11/2022. Date de fin : 07/11/2023

4.5.6. Nantissements

Nantissement des parts sociales au Crédit Coopératif détenues par la Fondation individualisée « CEAF » d'un montant maximum de 20 K€ en capital augmenté des intérêts, commissions, frais et accessoires.

Le concours garanti est le prêt souscrit auprès du Crédit Coopératif le 12/06/2015 pour un montant de 2 000 K€ par la Fondation Individualisée « CEAF » pour l'acquisition du bien immobilier situé à SAINT-DENIS pour une durée de 20ans.

Nantissement du contrat de capitalisation AG2R détenu par la Fondation Individualisée « CIMADE » pour un montant maximum de 651 K€ en capital augmenté des intérêts, commissions, frais et accessoires au 31/12/2022.

Le concours garanti est le prêt souscrit au Crédit Mutuel le 21/03/2019 pour un montant de 920 K€ par l'association « Cimade - Service Œcuménique d'Entraide ». Date de fin : 25/02/2031

Nantissement de compte titre financier au Crédit Coopératif détenu par la Fondation Individualisée « CEAF » pour un montant maximum de 11 K€ en capital augmenté des intérêts, commissions, frais et accessoires.

Le concours garanti est le prêt souscrit auprès du Crédit Coopératif le 04/02/2020 pour un montant de 1 040 K€ par la Fondation Individualisée « CEAF » pour une durée de 10 ans.

4.6. AUTRES INFORMATIONS

4.6.1. Honoraires TTC du Commissaire aux Comptes (code du Commerce article R123-198 Alinéa 9)

Les honoraires du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2022 s'élèvent à 39 K€.

COMPTE EMPLOI RESSOURCES ET SON ANNEXE

Exercice clos le 31 décembre 2022

19 Fondation du Protestantisme – Comptes annuels 2022

1. CADRE JURIDIQUE

La loi du 7 août 1991 a instauré l'obligation pour les organismes faisant appel à la générosité du public de présenter un Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER).

Le nouveau règlement 2018-06 homologué par un arrêté du 26 décembre 2018 présente un modèle de compte emploi ressources à intégrer dans les annexes de la Fondation. Il est applicable depuis les comptes clos le 31 décembre 2020.

Le CER est destiné à mettre en perspectives les dons collectés, les autres ressources des Fondations Individualisées et les utilisations qui en sont faites.

2. REGLES DE PRESENTATION

Le règlement 2018-06 a mis en place un tableau permettant de présenter les ressources de l'organisme par origine et les emplois par destination. Ce tableau intitulé « Compte de résultat par origine et destination » (CROD) constitue la présentation analytique du compte de résultat par nature.

Le CER ne présente que les ressources et les emplois issus de la générosité du public. Il reprend les éléments du compte de résultat dans une approche analytique. Il présente, d'une part, les ressources par nature et d'autre part, les emplois selon l'utilisation qui en est faite. Le CER est une extraction du CROD.

Le CER se décompose en quatre parties :

- Les ressources issues de la générosité du public et leurs emplois par destination
- Les ressources reportées liées à la générosité du public en début et en fin d'exercice
- Les contributions volontaires en nature issues de de la générosité du public
- Les variations des fonds dédiés

3. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

En milliers d'euros	2022		2021	
	Total	Dont IGP	Total	Dont IGP
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	9 576	9 576	9 479	9 479
1.1 - Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	5 240	5 240	5 914	5 914
Dons manuels	3 668	3 668	4 328	4 328
Legs, donations et assurances-vie	1 540	1 540	1 569	1 569
Mécénat	32	32	17	17
1.3 Autres produits issus de la générosité du public	4 336	4 336	3 565	3 565
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	274		220	
4 - REPRISE SUR PROVISION ET DEPRECIATIONS	114	114	129	129
5 - UTILISATION DE FONDS DEDIES ANTERIEURS	2 807	2 807	2 289	2 289
TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE	12 771	12 498	12 117	11 897

En milliers d'euros	2022		2021	
	Total	Dont IGP	Total	Dont IGP
1 - MISSIONS SOCIALES	8 580	8 307	6 558	6 338
1.1 Réalisées en France	8 168	7 895	6 172	5 952
Actions réalisées par l'organisme	3 733	3 459	4 240	4 020
Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	4 435	4 435	1 931	1 931
1.2 Réalisées à l'étranger	412	412	387	387
Actions réalisées par l'organisme				
Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	412	412	387	387
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	92	92	53	53
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	92	92	53	53
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	535	535	530	530
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	399	399	189	189
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2 270	2 270	3 680	3 680
TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE	11 877	11 603	11 009	10 789
EXCEDENT OU DEFICIT	894	894	1 108	1 108

21 Fondation du Protestantisme – Comptes annuels 2022**4. LE COMPTE EMPLOI RESSOURCES (CER)**

Emplois (en K€)	2022	2021	Ressources (en K€)	2022	2021
1- Missions sociales	8 307	6 338	1. Ressources liées à la générosité du public	9 576	9 479
1.1 Réalisées en France	7 895	5 952	1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
Actions réalisées par l'organisme	3 459	4 020	1.2 Dons, Legs et mécénat	5 240	5 914
Versement à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	4 435	1 931	Dons manuels	3 668	4 328
1.2 Réalisées à l'étranger	412	387	Legs, donations et assurances-vie	1 540	1 569
Actions réalisées par l'organisme	-	-	Mécénat	32	17
Versement à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	412	387	1.3 Autres produits issus de la générosité du public	4 336	3 565
2. Frais de recherche de fonds	92	53			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	92	53			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-			
3- Frais de fonctionnement	535	530			
Total des emplois	8 934	6 921	Total des ressources	9 576	9 479
4. Dotations aux provisions et aux dépréciations	399	189	2. Reprises des provisions et des dépréciations	114	129
5. Reports en fonds dédiés de l'exercice	2 270	3 680	3. Utilisation des fonds dédiés antérieur	2 807	2 289
Excédent de la générosité du public de l'exercice	894	1 108	Déficit de la générosité du public de l'exercice		
Total	12 498	11 897	Total	12 498	11 897
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	4 100	2 992
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	894	1 108
			(-) Investissement ou (+) désinvestissement nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	-
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	4 994	4 100

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

Fonds dédiés à la générosité du public	2022	2021
Fonds dédiés à la générosité du public en début d'exercice	18 577	17 186
(-) Utilisation	2 807	2 289
(+) Report	2 270	3 680
Fonds dédiés à la générosité du public en fin d'exercice	18 040	18 577

22 Fondation du Protestantisme – Comptes annuels 2022

5. NOTES EXPLICATIVES SUR LE CER

5.1. EMPLOIS

5.1.1. Missions sociales

Préservation du patrimoine protestant et engagement au service de la diversité du monde protestant définissent les missions sociales de la Fondation du Protestantisme.

Elles sont constituées de l'ensemble des charges à l'exclusion des dotations aux provisions et dépréciations et des frais de recherche de fonds des Fondations Individualisées, des Organismes Agréés et des trois Fonds. Ainsi que d'une part des frais de personnels du siège et de toutes les allocations attribuées par les services communs.

Les « actions réalisées par l'organisme » regroupent l'ensemble des charges des Fondations Individualisées, Organismes Agréés et Fonds pour leur fonctionnement général et principalement pour l'entretien, la préservation et la sauvegarde de leur patrimoine immobilier.

Les « versements à un organisme central ou à d'autres organismes » regroupent l'ensemble des allocations accordées par la Fondation du Protestantisme à d'autres organismes (voir point « 4.4.2.2 Aides financières »)

En milliers d'euros	2021	2022
1.1 Réalisées en France	5 952	7 895
Actions réalisées par l'organisme	4 020	3 459
Salaires et charges sociales	186	182
Impôts, taxes et versements assimilés	373	562
Honoraires	83	152
Autres charges sur legs et donation	149	2
Locations et charges locatives	56	78
Entretien immobilier	231	224
Frais d'information et de communication	-	1
Frais bancaires	19	20
Assurance	50	43
Achat fournitures, énergie	107	102
Divers	-	-16
Charges financières	537	668
Charges exceptionnelles	922	26
Dotations aux amortissements	1 307	1 415
Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	1 931	4 435
1.2 Réalisées à l'étranger	387	412
Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	387	412
TOTAL	6 338	8 307

5.1.2. Les frais de recherche de fonds

Des frais de recherche de fonds ont été engagés par le Fonds « Solidarité Protestante » pour 3 K€ et par les Fondations individualisées « ACAT » pour 3 K€ et « Réforme » pour 53 K€. Ont également été intégrés à cette rubrique les frais de transaction sur dons pour 7 K€ ainsi qu'une part du salaire de l'Assistante Administrative et Financière du siège.

5.1.3. Frais de fonctionnement

En milliers d'euros	2021	2022
Salaires et charges sociales	158	168
Impôts, taxes et versements assimilés	63	58
Honoraires	105	102
Locations et charges locatives	77	67
Entretien immobilier	35	49
Frais de réception et de mission	15	14
Frais d'information et de communication	38	30
Frais bancaires	5	6
Autres services extérieurs	10	13
Frais postaux et de téléphone	5	12
Assurance	3	3
Documentation	11	-2
Achat fournitures, énergie	2	3
Divers	-	16
Charges exceptionnelles	2	-2
TOTAL	530	535

5.1.4. Les dotations aux provisions

En milliers d'euros	2021	2022
Dotations aux dépréciation de l'actif financier	154	109
Dotations aux dépréciation des créances	35	76
Dotations aux dépréciation des immobilisations	-	64
Dotations aux provisions pour risque financier	-	150
TOTAL	189	399

Le traitement des dotations aux provisions est décrit dans le paragraphe "5.2.2 – Les reprises de provisions".

5.1.5. Les reports en fonds dédiés

Ce poste traduit l'affectation en fonds dédiés des dons et autres ressources reçus au cours de l'année et non encore utilisés.

En milliers d'euros	2021	2022
Report en fonds dédiés sur dons manuels, legs et donations affectés	2 724	1 588
Report en fonds dédiés sur autres ressources	957	681
TOTAL	3 680	2 270

23 Fondation du Protestantisme – Comptes annuels 2022**5.2. RESSOURCES****5.2.1. Les produits liés à la générosité du public**

En milliers d'euros	2021	2022
1.1 - Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénat	5 914	5 240
Dons manuels	4 328	3 668
Legs, et donations	1 543	1 204
Assurances-vie	26	336
Mécénat	17	32
1.3 Autres produits issus de la générosité du public	3 565	4 336
Revenus du patrimoine immobilier, transferts de charges	2 736	3 710
Autres produits d'exploitation	150	114
Produits financiers	-1 915	291
Produits exceptionnels	144	222
Produits de cession des immobilisations corporelles	2 450	-
TOTAL	9 479	9 576

5.2.2. Les reprises sur provision et dépréciations

Dans le compte de résultat de la Fondation du Protestantisme, les reprises de provisions (et par analogie les dotations) sont présentées dans différents postes :

- Les provisions pour dépréciations des placements financiers (en résultat financier)
- Les provisions pour risques et charges (selon leur nature : en résultat d'exploitation ou en résultat exceptionnel)

Ce sont donc les reprises de ces différentes provisions qui constituent ce poste.

En milliers d'euros	2021	2022
Reprise de provisions pour risque d'exploitation	60	71
Reprise sur amortissement de l'actif immobilier	-	1
Reprise de provisions pour dépréciation d'actifs financiers	69	43
TOTAL	129	114

5.2.3. Utilisation des fonds dédiés antérieurs

Ce poste traduit l'utilisation de tout ou partie des dons et autres produits issus de la générosité du public des années précédentes.

En milliers d'euros	2021	2022
Utilisation des fonds dédiés sur dons manuels, legs et donations affectés	866	2 082
Utilisation des fonds dédiés sur autres ressources	1 423	725
TOTAL	2 289	2 807

5.3. RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC (HORS FONDS DEDIES)**5.3.1. Ressources reportées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés)**

Il est à noter que l'ensemble du patrimoine immobilier et financier de la Fondation du Protestantisme est issu de la générosité du public.

5.3.2. Investissement ou désinvestissement nets liés à la générosité du public de l'exercice

Les investissements des Fondations individualisées sont par définition financés par la générosité du public inscrite dans leurs fonds dédiés.

La rubrique « Investissement ou désinvestissement nets liés à la générosité du public de l'exercice » ne correspond donc qu'aux investissements du siège non financé par des fonds dédiés.

Aucun investissement ou désinvestissement ne rentre dans cette catégorie pour les exercices 2021 et 2022.